



Toulouse, le



## NOTE D'INFORMATION

### Demandes d'échanges entre départements pour les lauréats des concours de professeurs des écoles - Rentrée scolaire 2015

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Un groupe de travail est susceptible d'être organisé fin août 2015 pour examiner les échanges possibles, poste pour poste, entre départements, des lauréats des concours de professeur des écoles – session 2015.

#### Rectorat

Direction de  
l'Organisation Scolaire  
DOS1

Référence  
LM/OL/17615-1

Dossier suivi par  
Olivier Lagrange

Téléphone  
05 61 17 75 43

Fax  
05 61 17 75 45

Mèl  
DOS1@ac-toulouse.fr

Place Saint-Jacques  
BP 7203  
31073 Toulouse cédex 7

#### DISPOSITIF

#### ECHANGES NOMBRE POUR NOMBRE

Formulaire n° 1 : lauréats concours externe de la session 2015 et lauréats concours externe des années antérieures en renouvellement de stage ou ayant été en report de scolarité.

Formulaire n° 2 : lauréats second concours interne, troisième concours et concours externe spécial de la session 2015 et lauréats second concours interne, troisième concours et concours externe spécial des années antérieures en renouvellement de stage.

Les critères retenus sont les suivants :

- raison médicale
- rapprochement de conjoint
- nombre d'enfants
- âge des enfants

**Renvoi du formulaire : 31 juillet 2015 au plus tard**

L'échange est accordé **à titre définitif, dès la rentrée scolaire 2015.**

Au terme de la formation, vous serez titularisé(e) dans le département attribué lors de l'échange.

Au moment de l'examen de ces demandes, les affectations dans les écoles auront déjà été finalisées dans la plupart des départements. Cela implique que l'obtention d'un avis favorable à un échange ne pourra avoir pour conséquence qu'une affectation dans l'école et sur le poste libéré par le vis-à-vis, quel que soit le secteur géographique concerné.

J'attire par ailleurs votre attention sur le fait que les directions des services départementaux de l'éducation nationale ont prévu de mettre en place dans le courant de la dernière semaine d'août des sessions d'accueil et de formation.

Si vous demandez un échange, vous devrez, si vous souhaitez y participer, assister aux séances organisées dans votre département de recrutement (cf. avis d'affectation de juin). De fait, si vous obtenez un autre département, vous ne pourrez vraisemblablement pas suivre cette semaine d'accueil et de formation dans votre nouveau département.